

Avis

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(L.R.Q., c. C-61.01)

Réserve naturelle du Mont-Rougemont (Secteur Gieling)

— Reconnaissance

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée, située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro 560 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste, circonscription foncière de Rouville. Cette propriété a une superficie de 0,34 hectare.

Cette reconnaissance prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le directeur du patrimoine écologique
et des parcs,*

PATRICK BEAUCHESNE

52455

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(L.R.Q., c. C-61.01)

Réserve naturelle du Mont-Saint-Grégoire (Secteur Cime-Haut-Richelieu)

— Reconnaissance

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée, située sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, connue et désignée comme étant une partie des lots numéros 166 et 178 du cadastre de la Paroisse

de Saint-Grégoire, circonscription foncière de Saint-Jean. Cette propriété, d'une superficie de 24,19 hectares, est plus amplement décrite à la description technique et au plan préparés par l'arpenteur-géomètre, M. Robert Fournier, le 23 mars 2009, sous le numéro 1388 de ses minutes.

Cette reconnaissance prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le directeur du patrimoine écologique et des parcs,
PATRICK BEAUCHESNE

52456